

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 20 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 05/09/2024

Date de publication : 17/09/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Sylvie MEUNIER), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Antoine DEGUEN

◀◀ ▶▶

AFFAIRE 2024.028 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OCCE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE VOILE

L'équipe pédagogique de l'école du Petit Prince sollicite, par l'intermédiaire de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une classe voile destinée aux élèves de CM2, qui a eu lieu en juin 2024. 37 élèves y ont participé.

L'OCCE sollicite une subvention de la commune à hauteur de 18 € par élève, soit un montant total de 666 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ALLOUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 666 € pour le financement de la classe voile organisée en 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

